



OIC/ACM-2017/CG-ROHINGYA/DEC

**DECLARATION
DU
GROUPE DE CONTACT SUR LES MUSULMANS ROHINGYAS DU MYANMAR
REUNI EN MARGE DE
LA REUNION ANNUELLE DE COORDINATION
19 SEPTEMBRE 2017
NEW YORK, USA**

DECLARATION DU GROUPE DE CONTACT SUR LES MUSULMANS ROHINGYAS DU MYANMAR

19 Septembre 2017

1. Le Groupe de contact des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OIC) sur les musulmans Rohingyas du Myanmar a tenu une réunion en marge de la Réunion annuelle de coordination le 19 septembre 2017 à New York, sous la présidence de Son Excellence le Secrétaire Général , Yousef A. Al-Othaimen.
2. La Réunion s'est déclarée vivement préoccupée par les récents actes de brutalité systématique perpétrés par les forces de sécurité au préjudice de la communauté musulmane Rohingya du Myanmar qui ont dépassé la cote d'alerte et atteint le niveau de « nettoyage ethnique », ce qui constitue une violation grave et flagrante du droit international, avec un total de 370.000 musulmans Rohingyas qui ont été déplacés de force et ont dû chercher asile au Bangladesh et dans d'autres pays de la région, en plus de l'incendie de leurs maisons et de leurs lieux de culte.
3. La Réunion a demandé au Gouvernement du Myanmar de publier une déclaration officielle sur le nombre de victimes et de personnes parmi les Rohingyas intérieurement déplacées depuis le déclenchement de la violence.
4. La Réunion a demandé au Gouvernement du Myanmar d'accepter d'accueillir la mission d'établissement des faits issue du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour mener une enquête approfondie et indépendante sur toutes les violations présumées de la législation internationale des droits de l'homme et pour traduire les auteurs de ces violations en justice.
5. La Réunion a exhorté le Gouvernement du Myanmar à honorer ses obligations en vertu du droit international et des covenants relatifs aux droits de l'homme et à prendre toutes les mesures nécessaires pour stopper immédiatement les actes de violence, prévenir l'usage excessif de la force contre les civils, mettre un terme aux actes de dispersion des Rohingyas et aux pratiques discriminatoires à leur encontre,

ainsi qu'aux tentatives incessantes et répétées d'oblitérer leur culture et leur identité islamiques, y compris en les rayant des listes de recensement des ménages et en faisant raser les lieux de culte, institutions et foyers des minorités musulmanes.

6. La Réunion a exhorté le gouvernement du Myanmar à extirper à la racine les causes profondes du problème, y compris le déni de citoyenneté qui s'appuie sur le code de la citoyenneté de 1982, et qui a entraîné l'apatridie et la privation de leurs droits, ainsi que la poursuite de la dépossession et des discriminations touchant les minorités musulmanes Rohingyas, et à trouver une solution juste et durable à ce problème.
7. La Réunion a exhorté le Gouvernement du Myanmar à s'abstenir de créer de nouveaux camps de personnes déplacées dans l'État de Rakhine du Nord et à prendre des mesures urgentes pour un retour durable dans leur patrie, l'Etat de Rakhine, des Rohingyas réfugiés et déplacés intérieurement et extérieurement, en toute sécurité et dignité, et pour leur garantir des moyens de subsistance adéquats.
8. La Réunion s'est félicitée du rapport de la Commission d'Etat de Rakhine, présidé par M. Kofi Annan, publié le 24 août 2017, et a exhorté le Gouvernement du Myanmar à mettre pleinement en œuvre ses recommandations de manière prompte et rapide pour la stabilité, la paix et la prospérité dans l'État de Rakhine, et ce en consultation pleine et entière avec toutes les communautés concernées. La Réunion a également appelé les États Membres à soutenir le processus de mise en œuvre de ces recommandations en vue de trouver une solution globale et inclusive aux défis qui se posent dans l'Etat de Rakhine.
9. La Réunion a réitéré son appel au Gouvernement du Myanmar pour relancer l'accord visant à ouvrir un Bureau de l'OCI pour les affaires humanitaires à Yangon après avoir signé un Mémoire de coopération avec l'OCI à cet effet. L'objectif du bureau de l'OCI se bornant strictement à fournir une aide humanitaire sans distinction entre les victimes de la violence.
10. La Réunion a demandé au Gouvernement du Myanmar de prendre des mesures immédiates et strictes contre toute incitation à la violence religieuse et ethnique au niveau sociétal et dans tout le pays pour empêcher la propagation de la radicalisation sur le terrain, et de prendre également toutes les mesures nécessaires

pour rétablir la paix et l'harmonie intercommunautaires à travers le dialogue et un processus de réconciliation globale impliquant toutes les franges de la société du Myanmar, y compris la lutte contre la montée des discours de haine et la propagande des extrémistes de droite contre la population Rohingya.

11. La Réunion a exhorté les autorités du Myanmar à prendre des mesures concrètes pour prévenir une nouvelle détérioration de la crise humanitaire dans l'Etat de Rakhine et garantir le droit de chaque individu à vivre et à se déplacer sans crainte et à l'abri de toute persécution au seul motif de sa religion ou de son appartenance ethnique.
12. La Réunion a invité les États membres de l'OCI à participer aux efforts de la communauté internationale pour lever toutes les restrictions à la liberté de circulation dans l'État de Rakhine et promouvoir un processus de vérification de la citoyenneté qui soit inclusif et transparent et ne laisse aucun individu non enregistré ni privé d'accès aux services sociaux essentiels, y compris l'éducation et les soins de santé.
13. La Réunion a invité les États Membres de l'OCI et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts en collaboration avec les Nations Unies afin de garantir le retour de tous les réfugiés du Myanmar qui ont été chassés de leurs foyers dans l'État de Rakhine. Elle a souligné que les États devraient intensifier leurs efforts au sein des instances internationales pour obtenir le rétablissement de la nationalité et des droits de citoyenneté des Rohingyas du Myanmar.
14. La Réunion a demandé à la communauté internationale de continuer à collaborer avec le Gouvernement du Myanmar pour protéger les minorités musulmanes vivant sur ses territoires.
15. La Réunion s'est félicitée des déclarations émanant de différents dirigeants religieux et communautaires qui ont appelé au calme et à la retenue et ont publiquement désapprouvé le recours à la violence contre les civils au nom du bouddhisme.
16. La Réunion a soutenu les efforts expansifs de dialogue interreligieux et encouragé le gouvernement du Myanmar à soutenir les initiatives visant à promouvoir

l'harmonie interethnique et intercommunautaire. Elle a invité les États membres à faciliter sur le terrain ces projets en coopération avec les autorités birmanes.

17. La Réunion a pris note du fait que l'aide au développement infrastructurel et l'engagement communautaire pourraient s'avérer encore plus efficaces pour ramener la paix dans les zones touchées, soulignant à cet égard que la BID et le FSI devraient jouer un rôle plus actif dans ce domaine.
18. La Réunion s'est déclarée préoccupée par l'énorme afflux de Rohingyas au Bangladesh et par ses conséquences humanitaires et sécuritaires pour le Gouvernement du Bangladesh. Elle a remercié les États membres qui ont pris des mesures immédiates et apporté une aide humanitaire conséquente aux camps installés au Bangladesh. La Réunion a en outre exhorté tous les États membres à accorder le soutien nécessaire au Bangladesh pour lui permettre de faire face au flux de réfugiés.
19. La Réunion s'est félicitée des efforts déployés par les États Membres qui ont fourni une assistance humanitaire et une aide au développement aux Rohingyas, et a encouragé tous les États à proposer des projets de développement qui offriront des services d'éducation, de santé et de formation professionnelle et profiteraient à toutes les populations de l'État de Rakhine sans distinction d'origine ethnique ou d'appartenance religieuse.
20. La Réunion a également appelé les États Membres, les institutions de l'OCI et les ONG islamiques à continuer d'accorder une aide humanitaire généreuse afin d'atténuer les souffrances des personnes déplacées et des réfugiés Rohingyas, y compris en soutenant les efforts des pays hôtes. À cet égard, la Réunion a convenu de poursuivre les efforts visant à coordonner et à distribuer l'aide humanitaire, en particulier pour l'approvisionnement en vivres et en médicaments dans les zones touchées au Myanmar. En outre, la Réunion a exhorté tous les États à continuer d'apporter toutes les formes possibles d'assistance et d'aide humanitaire aux musulmans Rohingyas, en particulier les personnes déplacées et les réfugiés vivant à l'extérieur de leur patrie, y compris la collecte de fonds destinés à l'aide humanitaire.

21. La Réunion a manifesté sa disposition du point de vue du principe à établir une coopération globale avec le Gouvernement du Myanmar pour développer les relations politiques, économiques et commerciales.

Elle a également déclaré qu'elle était disposée à coopérer avec le Gouvernement du Myanmar dans ses efforts pour promouvoir les activités humanitaires et améliorer les conditions sociales dans l'État de Rakhine, tout en soulignant l'importance cruciale de trouver une solution au problème du statut de citoyenneté de la minorité musulmane Rohingya.

En conséquence, la Réunion a demandé à tous les États membres d'envisager de réduire le niveau de leurs relations économiques avec le Myanmar et a appelé tous les pays à envisager de suspendre les accords accordant un statut commercial préférentiel au Myanmar pour les biens et services en fonction de leur évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne le retour dans la sécurité et la dignité des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que la cessation de la violence et de la persécution à l'encontre de la minorité musulmane Rohingya.

22. La Réunion a exhorté le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre des mesures immédiates sur la question des Rohingyas.

23. La Réunion a également appelé à l'adoption d'une résolution pertinente par la 72ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sort de la minorité Rohingya du Myanmar.

24. La Réunion a demandé au Secrétaire général de l'OCI de prendre des dispositions pour qu'une délégation de haut niveau puisse se rendre au Myanmar pour discuter des préoccupations réciproques et des crises auxquelles sont confrontés les Rohingyas. À cet égard, la Réunion a demandé au Gouvernement du Myanmar d'accepter de recevoir la délégation et de faciliter la visite.

25. La Réunion a demandé au Secrétaire général de l'OCI de continuer à explorer toutes les initiatives possibles avec le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'ASEAN pour s'impliquer avec le Gouvernement du Myanmar en vue de résoudre le problème des Rohingyas.

26. La Réunion a demandé aux groupes de contact de l'OCI à New York, à Genève et à Bruxelles en vue de tenir des réunions pour faire le point de l'évolution de la

situation de la minorité musulmane Rohingya et explorer toutes les stratégies possibles, au sein des Nations Unies, de l'Union européenne et d'autres organisations internationales pour mettre fin aux souffrances endurées par la minorité musulmane Rohingya et en faire rapport au Secrétaire général de l'OCI.

27. La Réunion a demandé à la Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI (CPIDH) de rester saisie de la situation de la minorité musulmane Rohingya en tant que question prioritaire à son ordre du jour et de soulever régulièrement cette question, notamment lors des prochaines sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève.
